

fesseurs de traiter toutes les matières énoncées dans le programme de manière qu'il en reste quelque chose dans l'esprit des élèves—surtout si on se rappelle que les conditions d'admission se résument à avoir seize ans, à savoir lire et écrire le français par principes, à posséder les quatre premières règles de l'arithmétique simple et composée, les fractions et la règle de trois. Pour nous lorsque nous avons commencé nos études agricoles en Angleterre, nous possédions plus que cela puisque nous avions 17 ans, un cours d'études au séminaire de Québec y compris la Rhétorique et surtout un grand désir d'apprendre, bien motivé, au reste par les circonstances spéciales dans lesquelles nous nous trouvions. Malheureusement pour nous, le collège Royal Agricole de Cirencester donnait un cours d'une année seulement, entassant matières par dessus matières, si bien qu'en sortant de cette institution nous avons résumé toute la science agricole ; condensée dans quatre cahiers de notes très peu digérées, de sorte qu'il nous eut été impossible d'en faire aucune application pratique.

Est-ce à dire qu'il doive en être ainsi toujours ? certes non. Un personnel nombreux et choisi peut présenter à l'esprit des élèves une foule de matières dont l'assimilation est rendue facile par la clarté avec laquelle elles sont exposées, l'ordre dans lequel elles sont offertes, et aussi par leur enchaînement de manière à former un tout homogène. Aussi n'hésitons nous pas à conseiller à l'administration de l'Ecole d'Agriculture du Collège Ste. Anne d'ajouter encore au personnel des professeurs ou bien de retrancher quelque chose du programme enseigné.

Si vraiment Ste. Anne est une école de second degré nous réquéririons tout l'enseignement à un cours d'agriculture pratique, se résumant aux saines notions de l'expérience sans nous arrêter jamais aux causes premières que la théorie peut seule tracer en s'aidant des connaissances attachées à la science agricole. Et si nous sommes bien informés tout l'enseignement doit se résumer à ce seul cours, professé par M. Dumais, pour la première année. Nous ne croyons pas trop avancer en disant que l'expérience établira cet enseignement comme le seul possible dans une école de second degré. Aussi verrions nous avec plaisir Ste. Anne devenir une école d'agriculture de premier degré, non seulement de fait mais de nom de manière à engager notre gouvernement à ne pas lui refuser l'encouragement qu'exige pour son développement un enseignement agricole complet tel que se comporte le prospectus de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne et qui ne peut être donné qu'à l'aide d'un personnel nombreux et choisi.

M. Drapeau réclame lui aussi la fondation d'une école spéciale, en répondant à M. Dumais au sujet des opinions qu'il a exprimées dans notre dernier No. Il dit :

Malgré l'opinion émise par M. Dumais, que j'estime beaucoup, je dis que la logique veut et demande qu'en agriculture, comme en tout autre chose d'égale importance, on procède à la formation de la tête avant de songer à celle du corps. C'est pourquoi je voudrais que le pays fut appelé à profiter au plus tôt d'une école spéciale d'agriculture. Pour parvenir à ce résultat, je ne vois pas pourquoi on ne dût pas inviter le gouvernement et les chambres à voter quelques milliers de piastres en faveur de la Ferme-Expérimentale de Varennes, par exem-